



SOCIÉTÉ

Les raisons obscures d'une nouvelle loi pour l'école

L'annonce de la première ministre, fin août, questionne le monde éducatif: instrument utile ou gadget politique pour la postérité?

CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

ÉDUCATION « Une loi sur l'école, mais pour quoi faire ?, grommelle un syndicaliste. Dans nos échanges avec le ministre de l'Éducation nationale, il n'en a jamais été question jusque-là. Et c'est Élisabeth Borne qui l'annonce... » À l'issue du séminaire gouvernemental, la première ministre a annoncé, le 31 août, un projet de loi sur l'école pour 2023. « Nous examinerons (au Parlement, NDLR) les dispositions législatives issues des concertations sur l'éducation afin d'engager des transformations concrètes dès la rentrée 2023 », a-t-elle expliqué. Des concertations menées « dès le mois de septembre, territoire par territoire, pour faire émerger des solutions adaptées ».

C'est avec surprise, et méfiance aussi, que les syndicats enseignants ont accueilli cette annonce passée inaperçue. « Nous avons vu le ministre Pap Ndiaye quelques jours plus tôt. Mais il n'était peut-être pas au courant..., commente Stéphane Crochet à l'Unsa. C'est possible au vu du fonctionnement de la macro-nie. » Même son de cloche au Snes, syndicat majoritaire des collèges et lycées: « Il n'a jamais été question d'une loi. D'autant que les enseignants ont été très échaudés par la loi Blanquer de 2019 », rappelle Sophie Vénétiay.

Des concertations locales seront organisées

Cette loi à venir sera-t-elle symbolique, pour marquer le second mandat Macron, ou bien technique, pour permettre de mettre en œuvre les réformes annoncées? En 2013, la loi de refondation, signée Vincent Peillon, marquait le grand retour de la gauche aux commandes. Elle programmat 60 000 postes sur cinq ans et ambitionnait de revoir les rythmes scolaires. En 2019, Jean-Michel Blanquer, après avoir affirmé qu'il n'y aurait « pas de loi Blanquer », portait sa loi pour l'école de la confiance, qui a

notamment instauré la scolarisation obligatoire dès 3 ans. Revaloriser les enseignants, promouvoir la mixité sociale dans les établissements scolaires, réintroduire les maths pour tous les lycéens dans le cadre de la réforme du bac, développer l'apprentissage dans la voie professionnelle, poursuivre les dédoublements de classes ou encore « transformer l'école en s'inspirant des expériences de terrain comme l'a expérimenté le projet Marseille en grand »... Telle est la feuille de route éducative fixée par le gouvernement. « L'exécutif n'a pas eu besoin de changer la loi pour faire ce qu'il a voulu à Marseille (des projets pédagogiques financés par l'État et la participation du directeur d'école au recrutement des enseignants, NDLR). Le seul obstacle c'est le financement », observe Stéphane Crochet, à l'Unsa.

Au-delà d'une « énième loi gadget destinée à laisser sa trace dans l'histoire », les syndicats appellent de leurs vœux une loi de programmation budgétaire, qui fixerait, sur cinq ans, les recrutements d'enseignants, ainsi que la revalorisation salariale tant attendue. Mais au syndicat d'enseignants Snaic, Jean-Rémi Girard craint surtout le retour en force de la « blablatologie ». Le 8 septembre, le président Macron lancera son Conseil national de la refondation, qui réunira des « acteurs représentatifs de la société » et des experts autour de cinq thèmes, parmi lesquels l'école. Un conseil qui se positionnera « en amont et en aval du travail législatif », a indiqué la première ministre. En parallèle, des concertations locales seront organisées dans les établissements scolaires volontaires pour faire émerger des projets pédagogiques sur le modèle de l'expérimentation marseillaise. Un cadre qui, pour l'heure, reste donc très flou. De son côté, le ministère de l'Éducation nationale précise que c'est « en fonction de ces concertations », qu'une loi sera présentée, si « elle semble nécessaire »... ■

